



e-Coach travail sur écran

Organisé tous les trois ou cinq ans, l'examen des personnes travaillant sur écran de visualisation n'est plus obligatoire à partir de 2016. Il est remplacé par une analyse des risques effectuée tous les cinq ans.

Cette analyse des risques est réalisée sur base d'un plan à étapes électronique individuel qui accompagne votre collaborateur afin d'optimiser son poste de travail sur écran. Cette adaptation préventive du poste de travail réduit les risques de plaintes futures liées à la santé. A la fin de la session, le collaborateur sur écran reçoit un aperçu pratique des réglages corrects de son poste de travail sur écran.

Pourquoi ?

Vos collaborateurs bénéficient d'un accompagnement individuel afin de régler de façon optimale leurs postes de travail sur écran. En prenant des mesures préventives, vous limitez l'absentéisme et les frais afférents. Vous gardez également le bon fonctionnement de votre entreprise.

Pour qui ?

L'e-Coach s'adresse aux entreprises qui souhaitent offrir un accompagnement individuel à leurs collaborateurs afin qu'ils puissent régler de façon optimale leurs postes de travail.

Votre entreprise compte au moins 20 travailleurs sur écran et vous souhaitez élever l'analyse des risques collective à un niveau supérieur ? Nous vous conseillons alors le questionnaire en ligne pour une analyse collective en rapport avec le travail sur écran.

Comment ?

- Nous vous envoyons un e-mail contenant des informations générales. En annexe à ce message, vous trouverez un second e-mail. Celui-ci est à envoyer

à tous les collaborateurs travaillant sur écran au sein de votre entreprise.

- L'e-mail en question contient un lien. En cliquant dessus, vos collaborateurs accèdent à l'e-Coach. Ils se connectent à l'aide d'un code, également fourni dans le mail.
- Ils parcourent le plan par étapes associé à leur poste de travail. Ainsi, ils pourront immédiatement faire les adaptations nécessaires.
- Après avoir parcouru toutes les étapes, vos collaborateurs reçoivent un rapport comportant des points d'action.
- De plus, vous bénéficiez de nombreux conseils, à télécharger sous forme d'une infographie, pour que vos collaborateurs puissent consulter les conseils de Mensura à la fin de la session e-Coach.
- Consultez la démo via le lien suivant : www.mensura.be/fr/e-coach-travail-ecran

Résultat

Le poste de travail sur écran de vos collaborateurs est mieux réglé. Ce qui est profitable à leur santé et réduit le risque de plaintes liées au travail susceptibles d'induire un absentéisme.

Dès que plus de 20 personnes qui travaillent sur écran ont parcouru l'outil, vous recevez un rapport comprenant un aperçu des réponses anonymes.

Besoin de plus ?

En plus de l'e-Coach travail sur écran, vous pouvez également utiliser les deux autres outils suivants :

- **Une analyse des risques sur place**

Sur base d'une visite à votre entreprise par un ergonome de Mensura, un rapport est établi. Celui-ci comprend des points d'attention formulés clairement ainsi qu'un plan d'action précis afin de s'attaquer aux points d'attention.

- **Un questionnaire en ligne en rapport avec le travail sur écran** (pour les entreprises employant au moins 20 personnes qui travaillent sur écran)

Une analyse collective des conditions de travail générales de vos collaborateurs qui travaillent sur écran ainsi que des éventuelles plaintes liées au travail, sur base du questionnaire en ligne. Compte tenu des résultats de l'analyse, des mesures de prévention sont proposées via un reporting collectif anonyme afin de limiter au maximum les plaintes liées à la santé et de maintenir l'absentéisme à un niveau aussi faible que possible à l'avenir.